

VINCENT NICOLINI

## Empereurs et préfets du prétoire chez Jean le Lydien : les conditions du bon gouvernement

Abstract: John Lydus is generally thought of as a harsh critic of Justinian and his politics. While he may not have entirely supported Justinian and his actions, the focus of his political thought lies elsewhere. Far from focusing solely on the emperors, John interprets the recent history of the prefecture as a succession of good (Phocas and the master of offices Peter Patrician) and bad prefects (Marinos and John of Cappadocia). The bad prefects destroy the traditional values of the bureaucracy and bring chaos to the affairs of the prefecture. Only the good prefects who combine political virtues with love for letters can capably administer the institutions of the Roman State. For John, the main role of the emperors is therefore to foster the alliance between letters and government.

Dans son *Des magistratures de l'État romain*, Jean le Lydien fait l'histoire de la préfecture du prétoire et décrit les réformes qu'elle a subies à son époque<sup>1</sup>. Face à ces réformes, Jean se montre au pire hostile, au mieux circonspect, raison pour laquelle certains ont vu en lui un dissident sur tous les fronts: il serait ainsi païen, partisan d'une constitution républicaine, et sa vision de Justinien serait très similaire à celle que Procope de Césarée développe dans l'*Histoire secrète*<sup>2</sup>. Or, un examen approfondi de la vision politique de Jean montre que son objectif principal n'est pas de critiquer Justinien ou d'exposer les failles du régime impérial. En fait, sa vision politique est beaucoup moins axée sur la figure de l'empereur ou sur des questions constitutionnelles que sur les principes éthiques qui doivent guider l'action des gouvernants<sup>3</sup>. Ainsi, dans le livre III du *Des magistratures*, Jean dresse le récit des règnes d'Anastase et de Justinien et critique sévèrement les mauvais préfets (Marinos, Jean de Cappadoce), tout en louant les bons préfets (Zoticos, Phocas, auxquels il faut ajouter le maître des offices Pierre le Patrice)<sup>4</sup>. Le récit des deux règnes présente une grande unité discursive. Anastase et Justinien y sont décrits de façon très similaire et l'accent est mis sur les actions de leurs préfets du prétoire. Comme nous allons le montrer, il semble que, pour Jean, seuls peuvent bien gouverner les préfets du prétoire lettrés, alliant vertus politiques et amour du savoir. Lorsque ceux-ci sont écartés du pouvoir, des individus comme Marinos ou Jean de Cappadoce s'y installent et l'administration de l'État sombre dans la corruption et la décadence.

---

<sup>1</sup> M. MAAS, *John Lydus and the Roman Past*. London – New York 1992 ; Ch. PAZDERNIK, Justinianic Ideology and the Power of the Past, in : *Cambridge Companion to the Age of Justinian*, ed. M. Maas. Cambridge 2005, 185–212 ; D. SVIATOSLAV, John Lydus and His Contemporaries on Identities and Cultures of Sixth-Century Byzantium. *DOP* 64 (2010) 27–42 ; IDEM, John Lydus' Political Message and the Byzantine Idea of Imperial Rule. *GRBS* 39 (2015) 1–24.

<sup>2</sup> A. KALDELIS, The Religion of Ioannes Lydos. *Phoenix* 57 (2003) 300–316 ; IDEM, Identifying Dissident Circles in Sixth-Century Byzantium: The Friendship of Prokopios and John Lydos. *Florilegium* 21 (2004) 1–17 ; IDEM, Republican Theory and Political Dissidence in Ioannes Lydos. *BMGS* 29 (2005) 1–16. Dans une optique similaire, on l'a parfois classé parmi les représentants de l'historiographie sénatoriale : A. CAMERON, *Procopius and the Sixth Century*. London 1985, 243–248 ; SVIATOSLAV, John Lydus' Political Message 18.

<sup>3</sup> Voir par exemple, pour le livre I du *Des magistratures*, M. DUBUISSON, Jean le Lydien et le pouvoir personnel à Rome. *Cahiers du centre Gustave Glotz* 2 (1991) 55–72.

<sup>4</sup> C. KELLY, *Ruling the Later Roman Empire*. Cambridge (Mass.) 2004, 51–63.

## LES RÈGNES D'ANASTASE ET DE JUSTINIEN

Dans le troisième livre du *Des magistratures de l'État romain*<sup>5</sup>, probablement écrit vers le milieu des années 550, Jean le Lydien revient sur sa carrière et énonce les causes du déclin de la préfecture du prétoire<sup>6</sup>. L'histoire récente de cette institution est pour lui le lieu d'une lutte entre *exceptores* et *scriniarii*. Ces derniers étaient membres de la branche financière de la préfecture du prétoire et Jean le Lydien ne les considérait pas comme de vrais membres de la bureaucratie impériale, puisqu'ils ne possédaient pas la formation rhétorique et juridique des *exceptores* et que leur intégration à la préfecture du prétoire était récente<sup>7</sup>. Permises depuis le règne de Zénon, mais appliquée sous le règne d'Anastase, l'accession à la préfecture du prétoire de membres des *scriniarii* est décriée par Jean le Lydien, qui interprète la situation comme un jeu à somme nulle, où la montée en puissance des *scriniarii* se fait au détriment du personnel de la préfecture du prétoire<sup>8</sup>. Cette opposition entre *exceptores* et *scriniarii* guide sa présentation des règnes d'Anastase et de Justinien.

Durant le règne d'Anastase, il y eut au moins, selon Jean le Lydien, deux préfets du prétoire issus des *scriniarii*, Polycarpe et Marinos<sup>9</sup>. Tous les préjudices occasionnés par les réformes fiscales sont imputés à ce dernier<sup>10</sup>. Par la nette séparation entre les actions d'Anastase et de Marinos, il est clair que Jean le Lydien jugeait que les mauvaises décisions relevaient de l'initiative du préfet du prétoire<sup>11</sup>. Les réformes ne faisaient donc pas partie d'un programme de gouvernement initié par l'empereur, mais étaient plutôt le fait d'un administrateur sans vergogne, étranger par sa formation et ses origines à la bonne conduite du gouvernement et obsédé par l'argent et le pouvoir. Mépris des procédures et du personnel de la préfecture du prétoire et extorsion: telle était la façon de gouverner de Marinos selon Jean le Lydien<sup>12</sup>. À l'empereur Anastase, bien qu'il soit tenu pour responsable de la nomination de Marinos, seule l'âpreté au gain est reprochée<sup>13</sup>. Jean le Lydien dénonce tout de même

<sup>5</sup> Sur le *Des magistratures* et la préfecture du prétoire, voir : T. F. CARNEY, *Bureaucracy in Traditional Society: Romano-Byzantine Bureaucracies, Viewed from Within*. Lawrence 1971 ; R. MOROSI, *L'officium del prefetto del pretorio nel VI secolo*. *Romanobarbarica* 2 (1977) 104–148 ; A. BANDY, *Ioannes Lydos. On Powers or The Magistracies of the Roman State*. Philadelphia 1983 ; J. CAIMI, *Burocrazia et diritto nel De Magistratibus di Giovanni Lido*. Milan 1984 ; C. KELLY, *John Lydus and the Eastern Praetorian Prefecture in the Sixth Century AD*. *BZ* 98 (2006) 431–458. Pour une bibliographie complète, voir M. DUBUISSON et J. SCHAMP, *Jean le Lydien, Des magistratures de l'État romain (Collection des Universités de France, Série grecque. Collection Budé 1)*. Paris 2006, I.1, édition de laquelle sont reprises, sauf indications contraires, les citations grecques et les traductions présentes dans ce texte.

<sup>6</sup> Sur la carrière de Jean le Lydien, l'exposé le plus complet est M. DUBUISSON – J. SCHAMP, *Jean le Lydien, Des magistratures I.1, xiii–lxxv*. Voir aussi E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire. Tome II : De la disparition de l'Empire d'Occident à la mort de Justinien (476–565)*. Paris – Bruxelles – Amsterdam 1949, 729–734 ; CAIMI, *Burocrazia* 7–84 ; R. KASTER, *Guardians of Language: The Grammarian and Society in Late Antiquity*. Berkeley – Los Angeles – London 1988, 306–309 ; MAAS, *John Lydus* 24–31 ; KELLY, *Ruling* 11–17.

<sup>7</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures III 35 (86–87 DUBUISSON – SCHAMP)*. Voir A. H. M. JONES, *The Roman Civil Service (Clerical and Sub-Clerical Grades)*. *JRS* 39 (1949) 52 ; KELLY, *Ruling* 30–31.

<sup>8</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures III 36 (87–88 DUBUISSON – SCHAMP)*.

<sup>9</sup> *PLRE II 726–728 (Marinus 7)*. On peut trouver un portrait plutôt favorable de ce dernier dans Pseudo Zacharias, vii, 9a, ed. G. GREATREX, trad. R. R. PHENIX, C. B. HORN *et alii*, *The Chronicle of Pseudo-Zacharias. Church and War in Late Antiquity*. Liverpool 2011, 265. Marinos y est décrit comme un homme travailleur et brillant, cherchant constamment des solutions aux problèmes qui se posaient.

<sup>10</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures III 49 (103–104 DUBUISSON – SCHAMP)*. Sur les réformes fiscales d'Anastase et leurs conséquences voir STEIN, *Bas-Empire II 192–210* ; F. HAARER, *Anastasius I: Politics and Empire in the Late Roman World*. Cambridge 2006, 193–206 ; M. MEIER, *Anastasios I: Die Entstehung des Byzantinischen Reiches*. Stuttgart 2009, 118–137.

<sup>11</sup> CAIMI, *Burocrazia* 216.

<sup>12</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures III 50 (104–105 DUBUISSON – SCHAMP)*.

<sup>13</sup> Le portrait très clément d'Anastase dressé par Jean le Lydien semble dithyrambique si on le compare à d'autres sources. Ainsi, Jean d'Antioche, fr. 243, ed. S. MARIEV, *Ioannis Antiocheni fragmenta quae supersunt (CFHB 47)*. Berlin 2008, 462–463 développe un portrait très hostile à Anastase, critiquant le fait qu'il a dégradé toutes les bonnes pratiques de gouvernement et dénonçant son avidité et sa violence envers les provinciaux.

les conséquences des réformes fiscales sur la situation économique des cités de province et se fait l'écho des critiques populaires dans la capitale, transmettant des vers élégiaques qu'il aurait aperçus sur le mur de l'hippodrome<sup>14</sup>. Mais, davantage que les effets sociaux ou économiques des réformes sur les provinciaux, ce sont les conséquences financières pour les employés de la préfecture que Jean le Lydien fustige<sup>15</sup>.

Anastase se serait toutefois rendu compte du déshonneur qu'il aurait infligé à la préfecture en nommant Marinos. Pour se rattraper, il aurait tout fait pour favoriser les hommes de lettres. En effet, ils étaient à ce moment nombreux, selon Jean, à accéder à la magistrature<sup>16</sup>. Leur présence à la tête de la préfecture bénéficiait à tous les hommes de lettres dans la fonction publique :

À l'heure où les hommes formés à la littérature s'échangeaient eux-mêmes la magistrature de main à main, voici qu'ils donnent à leurs suivants issus des rangs de ceux que l'on appelle les *Augustales*, surtout ceux qui brillaient dans la pratique des lettres, et en fait aussi des tachygraphes, le droit de se présenter en qualité d'orateurs, de prononcer des discours, d'exhiber en séance publique la préparation qu'ils avaient en matière de lettres et d'obtenir de la sorte des émoluments non négligeables.<sup>17</sup>

Jean le Lydien a lui-même bénéficié de cette situation sous la préfecture de Zoticos, qui, en plus de l'avoir intégré au personnel de la préfecture du prétoire, l'a rétribué généreusement pour le panégyrique qu'il lui a écrit en guise de remerciement<sup>18</sup>. Anastase aurait même voulu donner un statut particulier aux professeurs de lettres, mais les conflits entre ceux-ci l'en auraient empêché<sup>19</sup>. Par conséquent, même s'il a initié certaines tendances, comme l'accession des *scrinarii* à la préfecture, tendances qui allaient s'affirmer durant le règne de Justinien et la préfecture de Jean de Cappadoce, Anastase est dépeint favorablement par Jean le Lydien. Son règne reste celui de l'unité entre les lettrés et le gouvernement<sup>20</sup>.

Sur le plan politique, de nombreux éléments séparaient Anastase et Justinien. Le premier avait été élu empereur en étant sélectionné par l'impératrice Ariadne et le Sénat et avait occupé le poste important de silencieux avant son élection<sup>21</sup>. Le second était l'héritier de Justin I<sup>er</sup>, empereur dont l'élection, qui s'était déroulée dans le désordre, semble avoir mécontenté une partie de l'élite séna-

<sup>14</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures* III 46, 4 (100–101 DUBUISSON – SCHAMP). Sur ces vers voir Ch. BEGASS, *Kaiserkritik in Konstantinopel. Ein Spottepigramm auf Kaiser Anastasius bei Johannes Lydus und in der Anthologia Palatina. Mill* 14 (2017) 103–150, qui estime que Jean en est lui-même l'auteur.

<sup>15</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures* III 49, 3–5 (104 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>16</sup> *Ibid.*, III 50, 6 (104–105 DUBUISSON – SCHAMP). Jean le Lydien se contredit quelque peu puisqu'il mentionne (III 36, 1, 87–88 DUBUISSON et SCHAMP) que suite à la préfecture de Marinos, il n'y avait pratiquement que des *scrinarii* qui accédaient à cette magistrature. Son affirmation est sans doute ici volontairement exagérée.

<sup>17</sup> *Ibid.*, III 50, 6 (104–105 DUBUISSON – SCHAMP) : « ἴσχυσε δ' ὁμοῦς ὑπὲρ δικαίου παρακαλῶν. αὐτῶν οὖν τῶν ἐν λόγῳ ἀμοιβὰδὸν τὴν ἀρχὴν παραλαμβάνόντων, παραδίδωσιν ἐκ τῶν λεγομένων Ἀγουσταλίων, οἱ μάλιστα τοῖς λόγοις ἐνέπρεπον, καὶ μὴν καὶ ταχυγράφων τοῖς ἀκολουθοῦσι παρῖεναι καὶ λόγους παραδιδόναι καὶ ἀκροάσει δημοσίαις ἐπιδείκνυσθαι τὴν οὖσαν αὐτοῖς ἐπὶ τοῖς λόγοις παρασκευὴν, γερῶν τε οὐ μικρῶν τυγχάνειν. »

<sup>18</sup> *Ibid.*, III 27, 1–2 (33–34 DUBUISSON – SCHAMP). La carrière de Jean s'est d'ailleurs développée de façon très rapide durant le règne d'Anastase. Jean affirme lui-même que la rapidité de son ascension était inhabituelle.

<sup>19</sup> *Ibid.*, III 47, 1 (101–102 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>20</sup> Le règne d'Anastase est d'ailleurs généralement considéré comme économiquement et politiquement très favorable aux élites économiques de l'Empire. Voir en particulier P. SARRIS, *Economy and Society in the Age of Justinian*. Oxford 2006, 200–201. Pour un survol de la production littéraire lors du règne d'Anastase voir F. NICKS, *Literary Culture in the Reign of Anastasius I*, in : *Ethnicity and Culture in Late Antiquity*, ed. S. A. Mitchell – G. Greatrex. London 2000, 183–204.

<sup>21</sup> *PLRE* II 78–80 (Anastasius 4). Son élection est rapportée dans Constantin Porphyrogénète, *Livre des Cérémonies* I 92 (ed. J. REISKE, *Constantini Porphyrogeniti Imperatoris De Ceremoniis Aulae Byzantinae [CSHB]*. Bonn 1829, I 417–425).

toriale<sup>22</sup>. Il n'est donc pas surprenant que Justinien eût tendance à s'entourer de gens aux origines modestes ou, du moins, qui n'appartenaient pas à l'élite politique<sup>23</sup>. Parmi ces gens, on trouve les préfets du prétoire Jean de Cappadoce et Pierre Barsymès ainsi que le questeur Junillus, tous méprisés et fustigés par les membres de l'élite<sup>24</sup>.

Bien qu'il ne mâche pas ses mots pour critiquer les réformes fiscales et administratives entreprises lors du règne de Justinien et qu'il juge que celles-ci ont entraîné la ruine de la préfecture du prétoire, Jean le Lydien évite d'égratigner la figure de l'empereur<sup>25</sup>. Comme il se montrait indulgent à l'égard d'Anastase, Jean le Lydien tend à absoudre Justinien, préférant mettre la faute sur son préfet du prétoire Jean de Cappadoce<sup>26</sup>. Les nombreuses faveurs qu'il a obtenues de la part de Justinien ont certainement contribué à forger chez lui une image positive de ce dernier. Il suggère ainsi que Justinien visait à pallier les effets négatifs des réformes sur sa carrière en l'invitant à prononcer un panégyrique devant « des gens d'élite qui ont le souci constant, même au sein du malheur, de cultiver la littérature.<sup>27</sup> » La commande d'un récit de la guerre contre la Perse, qu'elle ait réellement abouti ou non, montre aussi qu'il était dans les bonnes grâces de l'empereur. C'est sur l'initiative de ce dernier qu'il a pu décrocher un poste de professeur payé par le trésor impérial. De la même façon qu'Anastase avait tenté de compenser les effets négatifs des réformes administratives sur le personnel de la préfecture en favorisant les lettrés, Justinien encourageait Jean à poursuivre ses activités littéraires et intellectuelles malgré les inconvénients que les réformes de Jean de Cappadoce faisaient peser sur sa carrière. Justinien est au final décrit comme un « homme de savoir » (σοφός), capable d'utiliser les livres pour forger ses politiques<sup>28</sup>. Lors de la cérémonie de retraite de Jean, le préfet du prétoire Héphaistos loue Justinien en ces termes :

C'est que l'empereur est, outre les prérogatives qui sont les siennes, aussi un amoureux des belles-lettres, privilège dont le temps a gratifié nos contemporains, en manière telle que, dans sa majesté, le maître de l'État confère à tout le reste du personnel un surcroît d'illustration<sup>29</sup>.

L'idée que l'empereur devait maintenir l'alliance entre les lettres et le gouvernement et que son amour des belles-lettres se diffusait dans la préfecture semblait donc largement partagée au sein de la bureaucratie impériale.

On peut certes mettre l'attitude de Jean de Lydien à l'égard de Justinien sur le compte de la prudence, voire de la flatterie. Certains estiment que, pour éviter les risques politiques, il cachait ses cri-

<sup>22</sup> Le caractère chaotique de l'élection est bien décrit par Pierre le Patrice : Ibid., I 93 (I 426–432 REISKE). Sur l'élection de Justin I, voir A. A. VASILIEV, *Justin the First. An Introduction to the Epoch of Justinian the Great*. Cambridge 1950, 68–81 ; B. CROKE, *Justinian under Justin: Reconfiguring a Reign*. *BZ* 100.1 (2007) 16–18. Sur les rapports conflictuels entre Justinien et l'élite sénatoriale voir SARRIS, *Economy and Society* 205.

<sup>23</sup> J. MOORHEAD, *Justinian*. London – New York 1994, 31–32 ; H. LEPPIN, *Justinian, Das christliche Experiment*. Stuttgart 2011, 123 sur les raisons qui poussent Justinien à s'appuyer sur des individus comme Jean de Cappadoce. Pour l'idéologie impériale de Justinien voir en général M. MAAS, *Roman History and Christian Ideology in Justinianic Reform Legislation*. *DOP* 40 (1986) 17–31 ; Ch. PAZDERNIK, *Justinianic Ideology and the Power of the Past*, in : *Cambridge Companion to the Age of Justinian*, ed. M. Maas. Cambridge 2005, 185–212.

<sup>24</sup> Sur Pierre Barsymès : Procope de Césarée, *Histoire secrète* XXII (ed. J. HAURY – G. WIRTH, *Procopii Caesariensis opera omnia* III : *Historia quae dicitur arcana*. Leipzig 1962, 133–141). Sur Junillus : Ibid. XX 17 (127 HAURY)

<sup>25</sup> Si bien que B. RUBIN, *Das Zeitalter Iustinians*, I. Berlin 1960, 168–169 a pu le qualifier de « Jasager ».

<sup>26</sup> MAAS, *John Lydus* 79–82. Son attitude va tout à l'opposé de celle de Procope dans l'*Histoire secrète*. Voir aussi, sur la façon dont Jean le Lydien préfère accuser les préfets plutôt que les empereurs, BEGASS, *Kaiserkritik* 139–143.

<sup>27</sup> Jean le Lydien, *Des Magistratures* III 28, 4 (78 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>28</sup> Ibid., II 28, 2 (78 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>29</sup> Ibid., III 30, 9 (78 DUBUISSON – SCHAMP) : « ἔστι γὰρ δὴ πρὸς τοῖς ἄλλοις πλεονεκτήμασι καὶ φιλόλογος ὁ βασιλεὺς, τοῦτο καλῶς ἐφ' ἡμῶν πεποιηκότος τοῦ χρόνου ὅπως ἂν ἢ τοῦ προστατοῦντος σεμνότης καὶ τὴν λοιπὴν ἅπασαν τάξιν ἐπὶ τι φέροι λαμπρότερον. »

tiques dans des allusions rhétoriques obliques, que le lecteur attentif devait lui-même reconstruire<sup>30</sup>. Mais la ressemblance entre ses visions de Justinien et d'Anastase est frappante. Il les présente dans des termes très similaires et leurs actions sont décrites selon le même schéma. Jean n'avait d'ailleurs plus aucune raison de se retenir de critiquer Anastase au moment où il écrivait son traité. Quant à Justinien, il est exagéré de dire qu'il visait à le défendre face à ses détracteurs<sup>31</sup>. Malgré les faveurs qu'il avait reçues de lui, il avait plusieurs raisons de le critiquer. En plus de son appui à Jean de Cappadoce, Jean le Lydien pouvait reprocher à Justinien l'attribution de la préfecture du prétoire à Pierre Barsymès, qui faisait de la nomination d'individus issus du « monde financier » la règle plutôt que l'exception<sup>32</sup>. Banquier peu estimé par l'élite, préfet du prétoire entre 543 et 546, puis de 555 à au moins 562, Pierre Barsymès plutôt que ce dernier aurait employé les mêmes techniques que Jean de Cappadoce pour garnir les coffres des finances impériales<sup>33</sup>. Procope de Césarée le présente comme un successeur du Cappadocien et le décrit comme un fourbe impitoyable, utilisant n'importe quel prétexte pour piller les ressources des habitants de l'Empire<sup>34</sup>. Il y a fort à parier que, à l'image de Procope de Césarée, Jean ne voyait pas de différences entre les deux individus et qu'il considérait que les préjudices qu'ils causaient à l'État étaient les mêmes<sup>35</sup>. Mais Justinien avait aussi nommé des préfets du prétoire appréciés de Jean, tels que Phocas, Héphaïstos et, on peut le présumer, Bassos<sup>36</sup>. Jean portait aussi en haute estime le maître des offices Pierre le Patrice, que Justinien avait gardé en poste pendant presque vingt-cinq ans (c. 539–c. 565)<sup>37</sup>. Ce faisant, bien qu'il n'ait sans doute pas été un admirateur de Justinien, il ne devait pas pour autant avoir une image entièrement négative de ce dernier.

Globalement, Jean ne semble donc pas avoir eu de griefs personnels contre Anastase et Justinien. Sous le règne du premier, il avait bénéficié d'un début de carrière fulgurant; sous le règne du second, il avait obtenu des privilèges qui lui avaient permis de se consacrer à ses activités littéraires et intellectuelles. Il s'abstient de tenir les deux empereurs pour responsables des dégâts et des inconvénients causés par les réformes fiscales et administratives entreprises sous leur règne. Bien qu'ils ne soient pas dépourvus de défauts, Anastase et Justinien agissent avec une certaine bienveillance. Le blâme principal que Jean leur adresse est celui de mal choisir leurs ministres et de se laisser manipuler par ces derniers.

## JEAN DE CAPPADOCE

Tous ses malheurs, c'est au préfet du prétoire Jean de Cappadoce que Jean le Lydien les attribue. Comme c'était le cas avec Marinos, c'est un individu issu des *scriniarii* qui venait perturber le fonctionnement de la préfecture du prétoire<sup>38</sup>. Le profil de Jean de Cappadoce ne cadrerait pas avec celui que l'on attendait d'un membre important de la bureaucratie impériale, encore moins d'un détenteur

<sup>30</sup> KALDELLIS, Identifying Dissident Circles 4–5. Cf. CAMERON, Procopius 244, « John's elaborate attempts to absolve the emperor of blame serve only to draw attention to it ».

<sup>31</sup> Comme l'affirme CAIMI, Burocrazia 254–257.

<sup>32</sup> *PLRE* III 999–1001.

<sup>33</sup> P. MARAVAL, Justinien. Le rêve d'un empire chrétien universel. Paris 2016, 301–302.

<sup>34</sup> Procope de Césarée, Histoire secrète XXII (133–141 HAURY – WIRTH).

<sup>35</sup> Puisque le texte s'arrête abruptement après l'éloge de Phocas, il n'est pas impossible que Jean le Lydien continuait sa narration des faits jusqu'aux années 550.

<sup>36</sup> Sur Phocas, voir ci-bas 11–13. Sur Héphaïstos (préfet du prétoire 551–552), dont Jean vante la noblesse, Jean le Lydien, Des Magistratures III 30, 4 (80 DUBUISSON – SCHAMP). Quant à Bassos (préfet du prétoire 548), Procope le place, dans l'Histoire secrète XXI 6, 7 (129 HAURY – WIRTH) parmi les préfets justes, aux côtés de Phocas. On peut penser que Jean le Lydien avait de lui une opinion similaire.

<sup>37</sup> Sur Pierre le Patrice, voir ci-bas p. 14.

<sup>38</sup> Jean le Lydien, Des Magistratures III 57, 2–3 (112–113 DUBUISSON – SCHAMP).

d'un office aussi cardinal que la préfecture du prétoire. Il est probable qu'il n'avait pas reçu l'éducation typique des membres de la bureaucratie impériale. Selon Procope de Césarée, qui exagère certainement, Jean de Cappadoce n'avait jamais entendu parler d'éducation et savait à peine lire<sup>39</sup>.

Dans la longue diatribe qu'il lui consacre, Jean le Lydien ne cesse de rappeler l'origine ethnique de Jean de Cappadoce et de lui attribuer les pires crimes, ainsi qu'à la « meute de Cappadociens » qu'il a réunie autour de lui<sup>40</sup>. Il accuse aussi le Cappadocien d'avoir pillé sans vergogne les ressources de la population et de l'État et d'avoir mené un train de vie débridé<sup>41</sup>. Ses réformes fiscales ont semé la pauvreté parmi les provinciaux, qui affluaient en masse à Constantinople. Ne respectant ni la tradition ni les lois, bafouant les règles de la préfecture, Jean de Cappadoce « mettait sens dessus dessous le gouvernement », si bien que son passage au pouvoir s'apparentait à une « pirato-magistrature » (λησταρχία)<sup>42</sup>.

En plus des réformes fiscales, Jean de Cappadoce avait procédé à des réformes administratives et procédurales qui engendraient une réduction considérable des effectifs de la préfecture<sup>43</sup>. Les réformes procédurales rendaient désuètes certaines tâches exécutées par le personnel possédant des compétences en droit comme Jean le Lydien<sup>44</sup>. Bien que ces mesures semblent avoir été efficaces, quoique temporairement, pour enrayer la corruption et alléger la procédure administrative, Jean le Lydien, comme le fait remarquer Michael Maas, « could not see beyond the habits of administrative routine to the advantage gained for the empire as a whole.<sup>45</sup> » Il n'est toutefois pas certain que les réformes aient nui à la carrière de Jean, dans la mesure où celles-ci ont peut-être poussé vers la sortie des fonctionnaires ayant de meilleures sources de revenus ou ne pouvant plus soutenir les impératifs financiers d'une vie à Constantinople<sup>46</sup>.

Les bureaucrates lettrés de la préfecture du prétoire, très attachés à la tradition, ne devaient pas, à l'image de Jean le Lydien, voir d'un bon œil les changements au sein de la structure administrative de l'État. Pour que les réformes puissent être menées à terme, Jean de Cappadoce devait donc aussi s'attaquer au monopole que ces bureaucrates détenaient sur la conduite des affaires de la préfecture.

Comme l'a montré Shane Bjornlie, au moins deux mesures de Jean de Cappadoce pouvaient être perçues par les contemporains comme une attaque idéologique contre la bureaucratie en place : la préférence pour les *scriniarii* et l'abandon du latin<sup>47</sup>. Peut-être parce qu'il se savait méprisé, Jean de Cappadoce avait contourné la bureaucratie traditionnelle en s'entourant d'hommes, principalement des *scriniarii*, qui lui étaient directement redevables. En faisant cela, il visait probablement à secouer les structures de la bureaucratie et à imposer des individus qui ne possédaient pas le même attachement à la tradition et à l'éducation (*paideia*); ils seraient donc davantage loyaux envers l'empereur

<sup>39</sup> Procope de Césarée, *Guerres I* 24, 12 (ed. J. HAURY – G. WIRTH., *Procopii Caesariensis opera omnia I : Bella I–IV*. Leipzig 1963, 125). Sur l'éducation comme marqueur social voir KASTER, *Guardians* 15–31.

<sup>40</sup> *Ibid.*, III 58, 6 (115 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>41</sup> *Ibid.*, III 59–65 (116–125 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>42</sup> *Ibid.*, III 72, 1 (134 DUBUISSON – SCHAMP). Un autre objectif des réformes de Jean de Cappadoce semble avoir été, selon W. BRANDES, *Der Nika-Aufstand, Senatorenfamilien und Justinians Bauprogramm*, in : *Chlodwigs Welt: Organisation von Herrschaft um 500*, ed. S. Patzold – M. Meier. Stuttgart 2014, 239–268, d'organiser la ruine de l'élite sénatoriale. Il y avait donc une forte dimension politique aux programmes de réformes fiscales et administratives des années 530.

<sup>43</sup> *Ibid.*, II 15 (19–21 DUBUISSON – SCHAMP) ; III 65–66 (124–126 DUBUISSON – SCHAMP). Cf. BANDY, *Ioannes Lydos xviii–xix*. Sur les réformes administratives de Jean de Cappadoce voir STEIN, *Bas-Empire II* 437–441 ; KELLY, *Ruling* 71–81 ; SARRIS, *Economy and Society* 208–217.

<sup>44</sup> Voir R. SCOTT, *John Lydos on some Procedural Changes*. *Byzantina* 4 (1972) 441–451.

<sup>45</sup> MAAS, *John Lydos* 22.

<sup>46</sup> KELLY, *Ruling* 85–87.

<sup>47</sup> S. BJORNIE, *Politics and Tradition between Rome, Ravenna and Constantinople. A Study of Cassiodorus and the Variac*, 527–554. Cambridge 2013, 62–67.

qu'envers la culture bureaucratique<sup>48</sup>. Les actions de Jean de Cappadoce ont toute l'apparence d'être exécutées dans le but de faire sauter les verrous du champ politique en remettant en cause le monopole de l'élite bureaucratique. En tout cas, le jugement de Jean le Lydien est sans équivoque :

Parce que les affaires publiques de l'espèce avaient à tous égards connu la fin dans les conditions qu'a mentionnées mon traité et que, désormais, à la différence d'autrefois, la Fortune faisait grise mine aux gens munis d'une formation en lettres, je pris le service en grippe et je m'adonnai entièrement à mes livres.<sup>49</sup>

L'autre mesure de Jean de Cappadoce, l'imposition du grec dans l'administration, avait peut-être aussi pour but d'éroder la position de la bureaucratie traditionnelle, en entamant le monopole qu'elle détenait sur le savoir légal et les techniques administratives. Jean le Lydien était très attaché au latin, qu'il voyait comme une composante essentielle de l'empire et de l'administration de celui-ci. Il cite ainsi un oracle prédisant que « leur Fortune abandonnera les Romains lorsqu'ils abandonneront leur langue maternelle. » Tout de suite après, il identifie l'accomplissement de cet oracle avec la préfecture de Cyrus, un poète renommé ne connaissant, selon lui, rien d'autre que la poésie, qui « se risqua à transgresser l'usage ancien et à promulguer ses décrets en langue grecque.<sup>50</sup> »

Si le grec était de plus en plus utilisé dans l'administration impériale depuis au moins le règne de Théodose II, le latin n'était pas abandonné. En effet, la langue latine, loin d'être désuète, possédait encore un prestige littéraire important à Constantinople durant l'époque de Justinien, ce qui montre que la mesure ne répondait pas à un changement culturel<sup>51</sup>. Les discussions des conciles étaient d'ailleurs encore rapportées en latin. Le questeur Junillus a quant à lui écrit son œuvre, probablement commandée par Justinien, en latin<sup>52</sup>. Il n'y a donc ni une indifférence culturelle à l'égard de cette langue ni un déclin généralisé de son usage<sup>53</sup>. Tribonien et Jean de Cappadoce se seraient d'ailleurs opposés sur la question de l'usage du latin dans les lois, la vision du deuxième l'emportant sur celle du premier<sup>54</sup>. Ce n'était donc pas une politique linguistique que mettait en œuvre Jean de Cappadoce et il y a fort à parier qu'il visait davantage à remettre en cause la valeur de la connaissance du latin dans la bureaucratie impériale. C'est en tout cas ce que Jean le Lydien suggère lorsqu'il affirme que Jean de Cappadoce a écarté le latin pour permettre à des individus qui ne le connaissaient pas d'exécuter certaines tâches administratives<sup>55</sup>.

<sup>48</sup> P. LAMMA, Giovanni di Cappadocia. *Aevum* 21 (1947) 84–85 ; BJORNLIIE, *Politics and Tradition* 65.

<sup>49</sup> Jean le Lydien, *Des Magistratures* III 28, 3 (78 DUBUISSON – SCHAMP) : « τῶν οὖν κοινῶν τοιοῦτων ἀποτελεσθέντων ἐπὶ πᾶσιν ὁποῖων ὁ λόγος ἐμνημόνευσε, καὶ τὸ λοιπὸν τοῖς λογικοῖς <οὐχ>, ὡς τὸ πρῖν, τῆς Τύχης ἀπαρεσκομένης, ἐμίσησα τὴν στρατείαν, ὅλον ἐμαυτὸν τοῖς βιβλίοις ἐκδοῦς. »

<sup>50</sup> *Ibid.*, II 12 (16 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>51</sup> BJORNLIIE, *Politics and Tradition* 64–65. Sur la question du rapport entre le grec et le latin du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle voir G. DAGRON, *Aux origines de la civilisation byzantine : langue de culture et langue d'état*. *Revue historique* 241 (1969) 23–56, et J. SCHAMP, *Pour une étude des milieux latins de Constantinople*, in : *Autour de Michel Lejeune*, ed. F. Biville et I. Boehm. Lyon 2009, 255–272. Pour la production littéraire latine à Constantinople durant l'époque de Justinien voir G. CAVALLO, *La circolazione libraria nell'età di Giustiniano*, in : *L'imperatore Giustiniano. Storia e Mito*. Giornate di studio a Ravenna 14–16 ottobre 1976, ed. G. G. Archi. Milan 1978, 203–217 ; AV. CAMERON, *Old and New Rome: Roman Studies in Sixth Century Constantinople*, in : *Transformations of Late Antiquity. Essays in Honor of Peter Brown*, ed. P. Rousseau – M. Papoutsakis. Farnham-Burlington 2009, 22–29 pour une liste de locuteurs et d'auteurs latins à Constantinople au VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>52</sup> Qui plus est, selon Procope, il connaissait à peine le grec. Cf. *Histoire secrète* XX 17 (127 HAURY – WIRTH).

<sup>53</sup> Voir D. SVIATOSLAV, *John Lydus' Knowledge of Latin and Language Politics in Sixth-Century Byzantium*. *BZ* 111 (2018) 55–70, avec bibliographie. Il affirme que la latin était vu par Jean le Lydien et certains de ses contemporains comme un dialecte du grec. Cf. SCHAMP, *Pour une étude*.

<sup>54</sup> E. STEIN, *Deux questeurs de Justinien et l'emploi des langues dans ses nouvelles*. *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie de Belgique* 23 (1937) 359–371 ; SCHAMP, *Pour une étude* 263–269.

<sup>55</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures* III 68 (128–129 DUBUISSON – SCHAMP).

Les réformes de Jean de Cappadoce rendaient superflue l'expertise chèrement acquise des bureaucrates comme Jean le Lydien. Elles mettaient en péril sa vision d'une bureaucratie de lettrés, fins connaisseurs du latin et de la tradition. On peut difficilement s'empêcher de voir un certain corporatisme dans la présentation des faits de Jean le Lydien. Il défend les prérogatives de son bureau et refuse que celui-ci ne perde de son importance. Mais, pour lui, il ne s'agit pas seulement d'une lutte pour traiter des dossiers rapportant de l'argent. Ne se limitant pas seulement à leurs conséquences sur sa situation financière, l'opposition de Jean aux réformes était en bonne partie de nature idéologique. Sans ses bureaucrates lettrés, formés à la culture classique, la préfecture perdait son âme :

[...] à l'origine, tous les assistants des bureaux de l'année en cours attachés à la magistrature qui était alors la première brillaient par l'ampleur de leur culture, mais c'était pour leur maîtrise de la langue latine qu'ils s'efforçaient d'avoir la supériorité: c'était un besoin pour eux, en raison des nécessités.<sup>56</sup>

L'abandon de cette culture et le remplacement des *exceptores* lettrés par des *scriniarii* ignorants ne pouvaient qu'engendrer corruption et décadence.

Ainsi, pour Jean, les réformes ne sont pas le résultat d'un programme politique et idéologique imputable à l'empereur, mais sont initiées par des préfets du prétoire incompetents et fourbes. Un individu vil et calculateur comme Jean de Cappadoce, étranger aux lettres et par là peu enclin à se conformer aux vertus politiques érigées en idéal au sein de la bureaucratie impériale, était destiné à s'engager dans une vague de réformes destructrices et à mépriser la tradition. Pour contrer ce fléau, le remède est simple: l'empereur doit choisir les bons préfets.

## LES BONS PRÉFETS

La préfecture de Phocas, qui remplace temporairement Jean de Cappadoce suite à la révolte Nika, constitue pour Jean le Lydien une brève éclaircie dans un ciel sombre. Le préfet du prétoire de 532 est présenté comme l'antithèse du Cappadocien. Évidemment, en raison du destin de Phocas, contraint au suicide en 545, ce portrait n'est pas exempt de polémiques cachées<sup>57</sup>. Jean le Lydien vise donc aussi à défendre la mémoire du préfet face à ses détracteurs, mais les qualités qu'il met en avant permettent d'apprécier sa vision du bon gouvernant.

Dans la narration de Jean, Phocas arrive pour contrebalancer les maux causés par la préfecture de Jean de Cappadoce. Issu d'une famille renommée, il se démarque parmi les silencieux. Phocas ne recherchait pas le pouvoir, si bien que l'empereur dût le convaincre « de prendre en charge l'administration publique et de saisir à bras le corps la barre du gouvernement entier que le poids des maux faisait sombrer vers l'abîme.<sup>58</sup> » Pour Jean, il représente donc le remède au chaos que Jean de Cappadoce a semé au sein de la préfecture.

<sup>56</sup> Ibid. III 27, 3 (76 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>57</sup> Pour la carrière de Phocas, voir *PLRE* II 881–82 (Phocas 5). Sur le panégyrique de Phocas, voir CAIMI, *Burocrazia* 257–272 ; MAAS, *John Lydus* 67–70. M. DUBUISSON – J. SCHAMP, *Jean le Lydien, Des magistratures de l'État romain*, II clxxxix–cciii. Sur le suicide de Phocas : Pseudo-Denys de Tel-Mahre, *Chronicle*, Part III, ed. W. WITAKOWSKI. Liverpool 1996, 71, texte qui reprend la deuxième partie de l'Histoire ecclésiastique de Jean d'Éphèse.

<sup>58</sup> Jean le Lydien, *Des magistratures* III 76, 1 (139 DUBUISSON – SCHAMP) : « [...] τὴν ὑπὲρ τῶν κοινῶν ἀναδέξασθαι φροντίδα καὶ διῆθῆναι τὸν οἶακα βυθιζομένης ἤδη τοῖς κακοῖς τῆς ὅλης πολιτείας. » Il s'agit ici de la vertu de renoncement au pouvoir, très visible au temps du principat. Voir U. HUTTNER, *Recusatio Imperii: Ein politisches Ritual zwischen Ethik und Taktik*. Hildesheim 2004.

En outre, au lieu de dilapider sa fortune dans des excès de toutes sortes, Phocas en fait usage pour aider ceux dans le besoin. Il mène une vie d'ascète pour consacrer le plus d'argent possible à la libération de prisonniers de guerre. Il n'hésite pas non plus à faire un don considérable pour participer aux travaux de reconstruction de Sainte-Sophie<sup>59</sup>. Mais en plus d'être noble, prodigue et juste, Phocas avait un grand intérêt pour les lettres, n'hésitant pas à récompenser les lettrés qui partageaient avec lui leurs connaissances<sup>60</sup>. Sous son passage à la préfecture, l'alliance entre lettres et gouvernement est relancée:

Et, dans les affaires, ce fut un joyeux vacarme; des profits honnêtes et admissibles pour la loi s'ensuivaient pour ceux qui la servaient; le Temple de justice avait rouvert ses portes; des orateurs y faisaient briller leur discours; la production de livres et l'émulation rendaient au gouvernement toute la richesse de son teint.<sup>61</sup>

La vie intellectuelle, malmenée par Jean de Cappadoce et les *scriniarii*, retrouve donc toute sa splendeur sous la gouverne de Phocas. Les lettres reprennent la place qui leur incombe au sein de la bureaucratie impériale. Par ses vertus, Phocas répare ainsi les méfaits de son prédécesseur et remet sur les rails les affaires de l'État. C'est donc autant par ses vertus politiques que par son amour du savoir et de la vie intellectuelle qu'il sauvegarde la préfecture du prétoire et, par extension, l'État.

Phocas n'est pas le seul dirigeant que Jean le Lydien présente sous un beau jour. Il n'a que des mots flatteurs pour le maître des offices Pierre le Patrice<sup>62</sup>, bien qu'il dirigeât un bureau en rivalité avec la préfecture du prétoire dans la conduite du gouvernement. Sa fidélité à Justinien ne semble pas non plus être un problème pour Jean le Lydien, ce qui montre encore une fois que la contestation du pouvoir n'était pas sa préoccupation politique principale. Apprécié de ses contemporains, qui vantaient son éloquence et sa justice<sup>63</sup>, Pierre le Patrice est érigé en véritable gouvernant idéal par Jean le Lydien. Ce dernier souligne son respect et sa connaissance des lois, affirmant qu'il était peu enclin à manœuvrer en dehors de celles-ci. Sa qualité de « savant constamment dédié aux livres » (σοφὸς καὶ διὰ παντὸς τοῖς βιβλίοις προσανέχων) lui inspire le respect des traditions et lui permet de restaurer la grandeur de Rome, mise à mal « par l'incompétence de ses prédécesseurs » (ἀβελτερία τῶν πρὸ αὐτοῦ)<sup>64</sup>. Le déclin des institutions n'est donc pas un processus historique irréversible; leur destin peut changer si les bons gouvernants accèdent au pouvoir. Tout comme Phocas, Pierre le Patrice a la capacité de renverser le cours des choses et de réparer les dégâts causés par des gouvernants vils et incompétents. Mais, bien plus que ses compétences administratives, c'est son érudition qui fait de lui

<sup>59</sup> Ibid., III 76, 8 (140 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>60</sup> Ibid., III 73, 4–6 (136–137 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>61</sup> Ibid., III 76, 10 (140–141 DUBUISSON – SCHAMP) : « καὶ θόρυβος ἦν τοῖς πραττομένοις χαρίεις καὶ κέρδη σόφρονα καὶ φίλα τῷ νόμῳ τοῖς ὑπηρετοῦσιν ἠκολούθει καὶ τὸ Τέμενος τῆς Δίκης ἀνεώγει καὶ ῥήτορες τοῖς λόγοις ἐνέπρεπον καὶ βιβλίων προαγωγὰ καὶ φιλονεικία ἐφ' ὅλον τὸ χρῶμα ἐπανήει τοῦ πολιτεύματος. »

<sup>62</sup> Pierre le Patrice a occupé la fonction de maître des offices entre 539 et 565, peut-être par intermittence. Le maître des offices s'occupe des cérémonies du palais et du maintien de l'étiquette. Il est aussi le responsable des affaires étrangères. Cf. R. DELMAIRE, Les institutions du Bas-Empire romain, de Constantin à Justinien. I : Les institutions civiles palatines. Paris 1995, 82–85. Sur Pierre le Patrice cf. P. T. ANTONOPOULOS, Petrus Patricius. Some Aspects of his Life and Career, in : From Late Antiquity to Early Byzantium. Proceedings of the Byzantinological Symposium in the 16th International Eirene Conference, ed. V. Vavrinek. Prague 1985, 49–53 ; IDEM, Πέτρος Πατρίκιος. Ὁ Βυζαντινὸς διπλωμάτης, ἀξιωματοῦχος καὶ συγγραφεὺς / Peter the Patrician: the Byzantine Diplomat, Official and Author. Athènes 1990. Voir aussi T. BANCHICH, The Lost History of Peter the Patrician. London 2014, 1–3, 17–22, pour l'ensemble des témoignages concernant Pierre le Patrice.

<sup>63</sup> Menandre le Protecteur, fr. 6.1 et fr. 9.1 (ed. R. BLOCKLEY, The History of Menander the Guardsman. Liverpool 1985, 54–87 et 96–103). Procope, Histoire secrète XXIV 22–23 (150 HAURY – WIRTH) est plus mitigé, soulignant sa douceur et sa justice, mais dénonçant aussi son côté voleur et son avarice.

<sup>64</sup> Jean le Lydien, Des magistratures II 26, 3 (32 DUBUISSON – SCHAMP).

un gouvernant modèle. Pierre le Patrice passait ses nuits le nez dans les livres et rivalisait de savoir même avec les professeurs de littérature, qui « redoutaient de faire sa rencontre ». <sup>65</sup> Peut-être Jean se projetait-il dans cet homme issu des provinces et formé à la profession d’avocat, qui avait réussi à accéder à un des postes les plus importants du gouvernement impérial.

Pour Jean le Lydien, il ne fait ainsi pas de doutes que ceux qui exercent le pouvoir doivent être des lettrés qui ont en haute estime la vie intellectuelle. Les vertus politiques et l’amour des lettres sont inséparables. Cette alliance entre les lettres et l’exercice du pouvoir est encore plus marquée dans le discours que prononce le préfet du prétoire Héphaïstos lors de la cérémonie de retraite de Jean <sup>66</sup>. Le passage vaut la peine d’être cité en entier :

Jean, le grand-lettré (tel était en effet le titre qu’il affectionne, plus que les signes de reconnaissance liés aux récompenses qui lui reviennent), bien qu’il possédât déjà les avantages les plus beaux, nous voulons dire la formation et les lettres, a montré ses qualités au point de susciter l’admiration non seulement pour lui-même, mais aussi pour beaucoup d’autres qui sont bien les produits de son enseignement. Mais il avait, à ce qu’il semble, considéré que ce serait bien peu que de s’illustrer seulement dans les activités que lui donnaient les belles-lettres (pourrait-on penser pourtant qu’il fût rien de plus important?): il s’engagea aussi dans les affaires de l’État <sup>67</sup>.

Ces cérémonies sont un lieu privilégié d’affirmations des valeurs d’un groupe, où celui-ci, comme le dit Pierre Bourdieu, « se célèbre à travers un de ses membres. <sup>68</sup> » À travers l’évocation du cas singulier, c’est donc toute la figure du fonctionnaire idéal qui est construite et toutes les valeurs qu’il incarne qui sont universalisées. Ainsi, la formation (παιδεία) et les lettres sont vues comme des critères d’appartenance au groupe. Elles ne sont pas seulement présentées comme des compétences garantes d’un exercice approprié du métier, comme Jean le Lydien conçoit parfois la connaissance du latin, mais comme des valeurs à travers lesquelles se reconnaissent les membres de la bureaucratie impériale. Cette cérémonie et le discours du préfet du prétoire, à travers l’exaltation de certains principes, affirment l’appartenance de Jean le Lydien au groupe et aux idéaux qui le constituent. Au sein de son ouvrage, ce passage est tout à fait cohérent avec ceux où Jean glorifie les bons gouvernants. Il y a donc une totale correspondance entre les valeurs célébrées par le groupe et celles que Jean met en avant dans sa description des personnages et des événements.

## CONCLUSION

Suite à cet exposé, nous sommes en mesure de mieux apprécier la vision politique de Jean le Lydien. Bien loin de vouloir simplement critiquer Justinien ou de remettre en cause le régime impérial dans son ensemble, il s’attache à montrer que le bon gouvernement est l’affaire de préfets du prétoire ou de maîtres des offices alliant vertus politiques et amour du savoir. Le rôle de l’empereur est de mettre en place les conditions dans lesquelles ceux-ci pourront exercer leur pouvoir. Il doit maintenir l’alliance entre l’administration et les lettres en favorisant les individus formés à la culture classique.

<sup>65</sup> Ibid., II 26, 3–4 (32–33 DUBUISSON – SCHAMP).

<sup>66</sup> KELLY, Ruling 18–20.

<sup>67</sup> Jean le Lydien, Des magistratures III 30, 5–6 (80–81 DUBUISSON – SCHAMP) : « Ιωάννης μὲν ὁ λογιώτατος (τούτῳ γὰρ χαίρει τῷ προσρήματι μᾶλλον ἢ τοῖς ἐκ τῶν ὑπαρχάντων αὐτῷ γερῶν προσγενομένοις γνωρίσμασιν) ἤδη φθάσας τοῖς ἀπάντων ἑαυτὸν καλλίστοις, παιδεία τε καὶ λόγοις φαμέν, τοιοῦτον ἀπέδειξεν, ὡς οὐκ αὐτὸν θαυμάζεσθαι μόνον ἀλλὰ καὶ πολλοὺς ἑτέρους, οἳ δὴ τῆς αὐτοῦ διδασκαλίας ἔργον γεγόνασιν· μικρὸν δέ, ὡς ἔοικεν, εἶναι νενομικῶς εἰ μόνους κοσμοῖτο τοῖς ἐκ λόγων ἐπιτηδεύμασιν (καίτοι γε τί ἂν τις τούτων ἠγήσοιτο μείζον) καὶ τοῖς πολιτικοῖς ἐνέμιξε πράγμασιν. »

<sup>68</sup> P. BOURDIEU, La noblesse d’État. Grandes écoles et esprit de corps. Paris 1989, 68.

Lorsque Jean critique Anastase ou Justinien, c'est surtout pour leur reprocher leur tendance à se laisser tromper par les mauvais préfets. Ces derniers sont présentés comme les réels architectes des réformes fiscales et administratives dévastatrices. Ainsi, sans dire qu'il appréciait Justinien, il semble que Jean ne voyait pas en lui la cause principale des infortunes de la préfecture du prétoire, voire de l'Empire.

Force est de constater que Jean ne concevait pas non plus le déclin de la préfecture du prétoire comme un processus historique irréversible. Si la préfecture a graduellement perdu de sa splendeur, malmenée par des individus vils et ignorants comme Marinos le Syrien ou Jean de Cappadoce, les bons préfets tels que Phocas ou Zoticos arrivent à enrayer son déclin. L'avènement de Phocas est ainsi présenté comme une renaissance, qui fait suite au mandat catastrophique de Jean de Cappadoce. De façon analogue, Pierre le Patrice est dépeint comme un dirigeant qui rayonne sur son bureau, au sein duquel les lettres occupent une place prépondérante. Ainsi, la bonne administration de l'État passe inévitablement par des gouvernants comme Phocas et Pierre le Patrice. Le pessimisme de Jean est donc lié au fait que, selon lui, les bons préfets gouvernent de moins en moins longtemps, alors que les mauvais préfets s'arrogent de plus en plus souvent la préfecture du prétoire. Jean n'estime pas faire face à des changements culturels ou institutionnels résultant de l'évolution historique et donc inéluctables; pour lui, il s'agit d'un combat pour le maintien d'une bureaucratie de lettrés, mise à mal par des parvenus comme Jean de Cappadoce ou Marinos le Syrien.

En ce sens, pour Jean, il fallait moins restaurer le passé que contenir les effets d'un développement plutôt récent au sein de la préfecture, celui de la domination des *scriniarii*<sup>69</sup>. Du reste, le passé fournissait autant d'exemples de bons empereurs que de tyrans, de bons gouvernants que d'incompétents. À l'époque de Jean le Lydien, les bons gouvernants existaient toujours et, partant, les conditions du bon gouvernement pouvaient être réunies. À l'empereur de faire les bons choix.

---

<sup>69</sup> Pour la thèse de la restauration du passé, MAAS, John Lydus 99.

